LES PORTES EN RÉ

Toute l'information de votre commune

AUTOMNE / HIVER 2026



ÇA BOUGE AUX PORTES, MÊME HORS SAISON / P.8 et 9

L'Échappée Rhétaise, un des nombreux événements de cet automne

ENVIRONNEMENT / P.4-5
Pour tout comprendre sur la levée du Fier

URBANISME / P.10
La ZMEL, l'horizon approche et s'éloigne aussi !

lesportesenre.fr



Alain POCHON,
Maire des Portes-en-Ré

Chères Portingalaises, chers Portingalais,

Huit mois se sont écoulés depuis les dernières élections municipales. Durant cette période, l'ensemble des élus, et plus particulièrement les nouveaux membres du conseil municipal, ont progressivement pris leurs marques. **Cette nouvelle dynamique collective** nous a permis d'avancer efficacement dans les différentes commissions et de mettre en œuvre les orientations que nous nous étions fixées dès le début du mandat.

Parmi nos priorités figure une ambition forte : faire vivre notre village tout au long de l'année. Dans cet esprit, les commissions « Culture et Vie locale » et « Sport et Vie associative » se sont fortement mobilisées afin de vous proposer des animations culturelles, sportives et conviviales en dehors de la seule saison estivale.

« Faire vivre notre village tout au long de l'année »

Dès l'automne, plusieurs rendez-vous ont rencontré un beau succès : la boum des adolescents, le spectacle de Charlilou pour les enfants, le concert de Ré Majeur ou encore la soirée d'Halloween. **La Salle des Marais de la Prée s'affirme désormais comme un véritable lieu de vie et de rencontre.** Elle accueille activités sportives, spectacles, concerts, expositions, loto et autres manifestations qui renforcent le lien social entre les habitants. Et prochainement, elle proposera des séances de cinéma et bien d'autres événements.

J'ai également souhaité consacrer une place importante dans ce numéro à deux sujets majeurs : **la levée du Fier et la révision du PLUI.**

La levée du Fier, c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur. En 2023, les gestionnaires de la réserve du Lilleau des Niges ont obtenu de l'État la maritimisation de ce secteur. Cette décision pourrait avoir des conséquences majeures pour notre territoire. Face à de telles perspectives, **je tiens à exprimer, avec la plus grande fermeté, mon opposition à cette décision.** La préservation de notre patrimoine naturel, de nos activités traditionnelles et de notre cadre de vie constitue une responsabilité essentielle que je continuerai à défendre avec détermination.

Un autre dossier sensible, **celui de la révision du PLUI votée par la CDC**. C'est l'occasion d'écrire une nouvelle page pour l'aménagement de notre territoire. Nous savons qu'il y a des mécontentements, des incompréhensions et des contradictions sur le PLUI actuel. **Et il est également important de tenir compte de la réalité de chaque commune.** Certes c'est une procédure qui est longue mais c'est l'occasion de repartir sur une page blanche. Notre commission Urbanisme va se réunir avec les personnes qualifiées qui ont été nommées pour effectuer un état des lieux de notre commune.

Lors d'une réunion publique prévue en début d'année, je serais en mesure de vous apporter un éclairage sur les problématiques **du PAPi2, de l'érosion, de l'entretien des digues orphelines et de la levée du Fier**.

Je tiens, par ailleurs, à renouveler toutes mes pensées à Annette Penaud ainsi qu'à ses proches suite au décès de **Bernard Penaud**, une figure de notre commune qui a œuvré pour son bien pendant des années. Tous mes respects.

Je vous souhaite de passer un hiver le plus serein possible en prenant soin de vous et je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

LES PORTES EN RÉ

+ d'infos sur lesportesenre.fr

et sur les réseaux sociaux

Inscrivez-vous à contact@lesportesenre.fr
pour recevoir les bulletins municipaux ainsi que des informations régulières et conseillez à vos proches et amis de le faire.

Connectez-vous rapidement sur le site internet de la mairie grâce à ce QR Code

Mairie des Portes-en-Ré
19 Rue de la Grenouillère,
17 880 Les Portes-en-Ré
Tél. 05 46 29 50 56
contact@lesportesenre.fr

Directeur de la publication : Alain Pochon • **Rédaction en chef :** Isabelle Campion, Laetitia Ginolhac **Maquette et mise en page :** RC2C • **Photos :** Run in Ré, Laurent Mousseaux, A4P, Mariane Chardonnet, Patrick Bouraine, OLCA SOLUTIONS, CDC • **Impression :** Mace Imprimerie - 4 rue Léopold Nivet - 79100 Thouars - 05 49 66 22 35 • **Dépôt légal :** 2e semestre 2026 • **Date de parution :** novembre 2026 **Tirage :** 1 000 exemplaires - N° ISSN 1269-5688

Votre magazine est imprimé sur du papier certifié 100 % PEFC, avec des encres végétales

La réfection des écluses en bonne voie





Nos écluses sont dorénavant reconnues comme élément protecteur du littoral par les Affaires Maritimes. En effet, en brisant les vagues, les écluses à poissons participent grandement à la protection de nos côtes.

Que ce soit pour celle de Trou d'Cheu ou de La Chiouse, les travaux de reconstruction ont été menés à bien cet été grâce à un grand nombre de bénévoles.

Trou d'Cheu a progressé de façon significative d'une bonne dizaine de mètres grâce à l'aide des vacanciers de toute l'île et des adolescents de Ré Jeunesse.
La réfection de la Chiouse a pu être terminée en octobre grâce aux 180 bénévoles qui se sont relayés depuis mars dernier.

Cette mobilisation a permis de sauver ce patrimoine des Portes de nouveau prêt à affronter l'hiver et défendre nos côtes.

Toutes les infos et futurs calendriers de restauration sont à retrouver sur les pages Facebook de l'A4P et de La Chiouse B. Nous reviendrons lors d'un prochain bulletin sur une présentation de l'écluse indépendante de la Providence.

LA MAISON PHARE DE TROUSSE-CHEMISE

Suite à une rencontre avec la Présidente du Département, les travaux nécessaires à la finalisation de la réhabilitation du Phare vont être relancés, dans l'attente d'un accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Jeanne, la cloche de l'Église Saint-Eutrope



Dans le cadre de ses travaux, l'Association d'Histoire et de Géographie en Pays d'Aunis (AHGPA) a entrepris des recherches sur le patrimoine campanaire des communes de l'Aunis et, entre autres, sur les caractéristiques de la cloche de notre village.

Selon Pierre Tardy, historien de la commune, **la cloche en bronze, de provenance inconnue, daterait du 16e siècle.** Elle a remplacé en 1801 celle enlevée lors de la révolution. On peut y lire en lettres gothiques (traduction Pierre Tardy) « *Jeanne est mon nom, j'ai été baptisée au mois de février en l'an du seigneur 1577 sous Jacob Fouquet, conseiller du Roi et François Picberit, intendant de l'église* ».
Notre musicienne, prénommée Jeanne sonne en Si bémol tous les jours à 7h30 à 19h.

À noter que la municipalité a pris en charge le changement du moteur du système électronique de la cloche.



Connaissez-vous notre Pigeonnier ?

L'unique pigeonnier des Portes, qui se situe Chemin du Pigeonnier au niveau du 14bis de la rue des Égaux, a fait sa 1re apparition sur une carte en 1742. **Il a été construit sur le clos des Juillers dont Pierre Marineau en est, à l'époque, le seigneur.** Implanté au cœur du village, cet édifice de plan carré se compose d'une pièce d'environ 2,50 m de large. À l'intérieur, chacun de ses murs est percé de cinq rangées verticales de boulins (trous servant de nids de pigeon).

Au cours du 19e siècle, la parcelle est morcelée. Depuis sa restauration par la commune dans les années 1981-1982 sous l'égide de l'architecte des bâtiments de France, aucun entretien n'avait été fait.

L'A4P*, dans son étude proposée à la mairie, rappelle la nécessité de restaurer et de mettre en valeur cet édifice, sachant que **le pigeonnier et son chemin d'accès** devront, auparavant, **être intégrés au patrimoine communal des Portes**.

**Association pour la Protection du Petit Patrimoine des Portes en Ré.*



Pour tout comprendre sur la levée du Fier

La LPO* soutient le projet de maritimisation de son territoire actuel et donc l'abandon de l'entretien de la levée du Fier avec des conséquences désastreuses. Ce à quoi la commune s'oppose avec fermeté. Quel en est l'enjeu ?

La levée du Fier qui se situe le long du Fier d'Ars en face du golf, borde au sud l'actuelle réserve de Lilleau des Niges gérée par la LPO. Construite au 16e siècle, **elle fait partie de notre patrimoine**. Mais, surtout, elle protège nos marais qui ont servi de zone tampon en février 2010 pendant Xynthia en évitant ainsi l'inondation du centre village.

Il est donc indispensable de continuer à l'entretenir. Même si depuis 2024, la levée du Fier appartient officiellement à l'État (auparavant elle était « orpheline »), **la mairie a pris la décision de se charger de son entretien, sachant qu'aucun travail de réhabilitation des parapets n'a été effectué ces dernières années par les gestionnaires**. La mairie demeure néanmoins soumise à l'autorisation des services de l'État pour toute intervention sur la levée, avec beaucoup de lourdeurs administratives à la clef… et donc de retard pris sur les travaux !

Or une maritimisation de la réserve naturelle est programmée dans le plan de gestion 2022 – 2031 tel qu'élaboré par les gestionnaires de la réserve. En effet, cette maritimisation s'intègre dans un protocole général précisant, entre autres, les modalités de l'entretien de la levée du Fier. **Il est stipulé que tout entretien de cette dernière sera interdit** à la première des deux échéances, soit lors de la réalisation du PAPI 2*, soit en 2031, date de la fin du plan de gestion. Ceci entraînant à terme le décarapaçonnage total de la levée par la mer, par ailleurs déjà commencé malgré l'intervention de la mairie (cf. photo).

Ce plan a été malheureusement approuvé par un arrêté préfectoral de mars 2023, sans doute par méconnaissance du dossier et de ses graves conséquences, **et en dépit de l'opposition de la commune ainsi que des sauniers lors du vote du plan de gestion**. À noter que dans son dessin actuel, le projet de PAPI 2 ne compense en rien les conséquences ci-dessous de l'abandon de la levée du Fier.

Des conséquences désastreuses

En effet, cette maritimisation entraînerait **l'inondation définitive** :

- **de la levée du Fier**, une perte conséquente et inadmissible de notre patrimoine outre la disparition de cette zone tampon en cas d'inondation,
- **de la piste cyclable des marais reliant Les Portes à Ars,**
- **de l'ancienne décharge du Vieux-Port**, une catastrophe écologique,
- **des marais salants exploités au nord de la piste cyclable** qui constituent, pour les sauniers, une activité économique importante qui sera durement touchée. Rappelons que le sel et la fleur de sel de l'Île de Ré sont entrés en 2023 au registre des IGP (Indication Géographique Protégée), reconnaissant ainsi l'authenticité de son sel et le savoir-faire des sauniers.

Sans compter :

- la perte de dizaines d'hectares où règne une très riche biodiversité, des écosystèmes liés aux zones humides et des puits de carbone bleu absorbant 10 à 20 fois plus de carbone que les forêts.
- le prix de la dépollution des 1 500 m bétonnés de la levée du Fier actuelle sur 2 500 m au total, un coût estimé à plus de 3 millions d'euros.

Les marais qui sont actuellement accessibles aux promeneurs et aux amoureux de la nature seraient alors interdits pour toutes personnes sans autorisation. **Les sauniers sur ce secteur se verront contraint de respecter le règlement de la réserve (accès restreint, pas de visite et pas de vente sur leur marais)**.

Que faire ?

Le maire Alain Pochon se bat au quotidien pour défendre le point de vue de la commune sur ce dossier complexe incluant de nombreux interlocuteurs de l'État (dont on vous fait grâce) **afin de remettre en question le projet de la LPO**. Une entrevue avec le préfet est prévue à ce sujet prochainement.

Des démarches sont en cours pour faire reconnaître la levée du Fier comme faisant partie officiellement du patrimoine des Portes. Et qu'elle soit prise en compte dans le programme de protection contre les submersions, prévu au PAPI2. Le maire regrette également que la levée n'ait pas été intégrée au sein du GEMAPI*. Une décision dommageable prise par l'ancienne mandature de la Communauté de Communes.

L'Association Sauvons Nos Marais s'est également mobilisée à ce propos en organisant le 30 octobre un rassemblement près de la Maison du Fier pour sensibiliser à cette disparition programmée. Une démarche bien évidemment soutenue par la municipalité.

**LPO : Ligue Protectrice des Oiseaux*
**PAPI 2 : Programme d'action de prévention des inondations*
**GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*



On constate que la maritimisation de la réserve aurait pour conséquence la disparition de la piste cyclable (les flèches blanches) qui sera partiellement noyée. La nouvelle réserve inclurait toute la partie nord jusqu'à la digue du Papi 2.

Le rôle de tampon de Lilleau des Niges qui s'est vérifié lors de la tempête Xynthia n'existera plus et la mer viendra taper directement sur la digue du Papi 2 sans rien pour la freiner.

Rappel !



L'HERBE DE LA PAMPA INTERDITE PARTOUT !

Même si elle séduit depuis de nombreuses années, notamment grâce à ses plumeaux spectaculaires, **elle masque un réel danger environnemental.** Chaque plante peut produire jusqu'à un million de graines par an qui se dispersent facilement par le vent et envahissent les **zones humides, talus routiers, prairies et bords de mer.** Et une fois implantée, l'herbe de la pampa étouffe la flore locale.

Depuis 2023, cette plante, **désormais classée comme invasive est interdite sur le territoire national** car non seulement elle détruit les écosystèmes mais elle favorise les incendies.

Dans l'urgence, notre devoir est de couper les inflorescences, de les enfermer dans une poche et de les emmener à la déchèterie.
Ce simple geste limitera énormément sa propagation.

Il en est de même pour **la Baccharis**, une plante très envahissante qu'il faut aussi éliminer.

À SAVOIR

Des consignes ont été données aux agents municipaux de faire l'inventaire sur les terrains communaux des herbes de la Pampa et des baccharis, ce qui a été fait.
Cela va nous permettre d'effectuer les travaux d'arrachage avant la fin de l'année de façon à être conforme à la réglementation.
Une incitation pour les propriétaires à le faire également rapidement.

Infos à retrouver sur le site de la Communauté de Communes cdciledere.fr/plantes-invasives-comment-je-limite-leur-propagation



Logement : c'est parti pour la Résidence des deux Moulins

Les travaux de la résidence des deux Moulins ont commencé par la destruction de l'ancienne habitation. **Six logements locatifs** seront proposés à des Portingalais au printemps 2028. La construction de la résidence, située à l'angle de l'Avenue des Salines et de l'Allée des Peupliers, sera réalisée par les Maisons Lara sous la houlette de l'architecte Lionel Coutier. Les espaces verts et VRD (Voirie, Réseaux, Divers) ont été confiés à la Colas. Le montant total des travaux s'élève à 1,550 M€.

Merci de ne pas envoyer de dossiers de candidature à la mairie avant le 2e semestre 2027.

38 enfants ont fait leur rentrée en septembre à l'école des Portes

Alison Renaud, qui a pris le poste de directrice de l'école, a accueilli les 22 petits de la classe enfantine, secondée par **Coraline Le Bondé**, Atsem. Les 16 plus grands ont rejoint la classe des CP-CE1 avec, comme nouvelle enseignante, **Virginie Besson**.

Du côté de l'ALSH (l'Accueil de Loisirs), **Edwige est épaulée cette année par Sharon.** Et **Émily** continue à assurer le réfectoire nouvellement installé depuis avril dernier, offrant une répartition des espaces optimale dans notre jolie école, le tout pour le bien-être des enfants.

Le maire Alain Pochon a annoncé **la plantation d'arbres destinés à créer de l'ombre** dans l'aire de jeux et dans la cour. Le cerisier sera remplacé par un cerisier à fleurs. Il a également annoncé la pose de brumisateurs, qui seront bien utiles pour les enfants en cas de canicule.

Pour info, dans le cadre du RPI, 17 enfants ont été accueillis à Saint-Clément en CE2, CM1 et CM2.



Un nouveau bureau pour l'APE*



De gauche à droite Sophie Drevet, Béryl Lucas, Sandy Bigot

Composée d'un conseil d'administration de 19 parents, l'Association des Parents d'Élèves (APE) du RPI Les Portes-en-Ré / Saint-Clément-des-Baleines a élu son nouveau bureau en septembre dernier lors de l'Assemblée Générale annuelle. **Il est composé de Béryl Lucas, présidente, Sandy Bigot, trésorière, et Sophie Drevet, secrétaire.**

Plus d'une dizaine d'événements sont d'ores et déjà prévus pour l'année scolaire 2026 – 2027 dont certains se sont déjà déroulés, tels que la fête d'Halloween ou un spectacle de clowns. Noël, Carnaval, 1er mai, Fête de la Musique … autant d'opportunités de participer à l'animation des villages des Portes et de Saint-Clément afin de récolter des fonds pour financer des voyages, sorties et projets scolaires.

La mairie des Portes apporte son soutien chaleureux à la nouvelle équipe qui fait déjà preuve de dynamisme tout comme le précédent bureau.

**Association des Parents d'Élèves*

À NOTER SUR VOS TABLETTES

29 JANVIER — **CÉRÉMONIE DES VŒUX**
le vendredi 29 janvier à 18h

10 FÉVRIER — **REPAS DES AÎNÉS**

1ER TOUR

18 AVRIL — **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

2E TOUR

2 MAI — **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

Il est conseillé de s'inscrire sur les listes électorales sans tarder



Enfin un médecin aux Portes !

Les Portingalais ont de quoi se réjouir, le docteur Avez s'est installé à la Maison de Santé en septembre dernier. Après avoir exercé pendant 40 ans dans les Hauts-de-France, il a souhaité continuer à travailler encore quelques années aux Portes dans un environnement convivial qui lui convient bien. Très disponible et à l'écoute de ses patients, il est à votre disposition, n'hésitez pas à l'appeler.

Le docteur Avez reçoit au cabinet médical situé 3 rue des Châtaigniers du lundi au jeudi, exclusivement sur rendez-vous. **Vous pouvez le joindre directement sur son portable au 06 87 50 58 24, de préférence le matin entre 8h et 10h.** Il assure néanmoins les visites à domicile pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer.



Bienvenue au Père Arockiya

L'ensemble pastoral de L'île de Ré est placé depuis le mois de septembre sous la responsabilité d'un nouveau curé, le Père Arockiya Prabakar Arputha Devaraj, mais appelez le tout simplement Père Arockiya.

Originaire de Pondichéry en Inde, il a été ordonné prêtre dans le diocèse de Calcutta en 2016. Arrivé en mission en France il y a dix ans, il a d'abord exercé son ministère à Rochefort avant d'être nommé curé de la paroisse de Saint-Agnant. La mairie lui souhaite la bienvenue.

Les horaires des messes sont affichés sur la porte de l'église.



Horaires de la déchetterie des Portes

MERCREDI : 14H À 17H
SAMEDI : 9H À 12H | 14H À 17H

Attention également au changement de rythme de collecte ! Les horaires de passage des camions ont évolué pour cette basse saison : **les poubelles jaunes, c'est tous les mercredis, les poubelles vertes, un vendredi sur deux**. Consultez attentivement le calendrier des collectes que vous devez tous avoir reçu en début d'année.

Retrouvez toutes les informations concernant les déchets, les déchèteries et la collecte sur la page dédiée du site internet de la CDC.

La boîte aux lettres se trouve Parking du Corneau

La mairie est intervenue auprès de la Poste il y a plusieurs mois pour installer une nouvelle boîte aux lettres sur le parking du Corneau. Ça y est, c'est fait ! Malheureusement, la Poste a décidé d'enlever celles qui se trouvaient Place des Marais de la Prée et sur le parking à l'entrée de la route du Fourneau, ce que la municipalité regrette… **Sachez que le facteur peut récupérer à domicile votre courrier**. Vous pouvez aussi lui acheter des timbres.



TRÈS BONNE NOUVELLE

Le Lavoir du Moulin va continuer ses activités de blanchisserie, pressing et location de linge. Il a été repris par une entreprise d'Aytré qui sera présente 2 à 3 fois par semaine comme le faisait Isabelle, la précédente propriétaire.

Ça bouge aux Portes, même hors saison !

C'était une volonté du maire Alain Pochon, pour cette seconde mandature, que de développer la vie culturelle, festive et sportive en dehors de la saison estivale. Et bien, c'est chose faite avec de nombreuses animations, rendez-vous et événements prévus en 2027, outre ceux mis en place dès cet automne.

Du cinéma aux Portes ? Et oui !

Grande nouveauté : la commission « Culture et Vie Locale » vous a concocté des séances de cinéma gratuites pour tous, hors saison. Elles auront lieu à 18h, les 1er ou 2e vendredi du mois à la Salle des Marais de la Prée.

Comédie, drame, film d'animation… Un choix a pu être fait dans un catalogue réservé aux collectivités qui nous permet de vous proposer des films, qui ne sont certes pas ceux qui viennent de sortir (c'est interdit !), mais des films pour tous, qui ont eu un beau succès ou qui méritent d'être découverts.



VENDREDI 11 DÉCEMBRE

Ma mère, Dieu et Sylvie Vartan

avec Leila Bekti et Jonathan Cohen

En 1963, Esther met au monde Roland qui naît avec un pied-bot qui l'empêche de se tenir debout. Contre l'avis de tous, elle promet à son fils qu'il marchera comme les autres. Une histoire vraie, drôle et bouleversante.



VENDREDI 8 JANVIER

Fahrenheit 451

de François Truffaut
avec Julie Christie (VF)

Dans une ville imaginaire où les livres sont interdits, les pompiers sont chargés de faire des autodafés (destruction par le feu d'objets ou d'écrits, le plus souvent des livres). Le seul film de science-fiction de Truffaut…



VENDREDI 5 FÉVRIER

Barbie

avec Ryan Rosling et Margot Robbie (VF)

À Barbie Land, vous êtes un être parfait dans un monde parfait. Sauf si vous êtes en crise existentielle, ou si vous êtes Ken.



VENDREDI 5 MARS

Ma vie de Courgette

un film d'animation pour tous

Courgette n'a rien d'un légume, c'est un vaillant petit garçon qui croit qu'il est seul au monde quand il perd sa maman. Mais c'est sans compter sur les rencontres qu'il va faire dans sa nouvelle vie au foyer pour enfants.



Et pour les vacances de Noël…

Illuminations dans les rues du village, retour du manège, forêt de sapins, arrivée du Père Noël le 24 décembre au matin, boissons chaudes et restauration dans nos chalets en bois, le village s'animera encore plus que d'habitude Place de la Liberté.

Et un grand feu d'artifice est prévu le jeudi 31 décembre à 18h.



Franc succès pour la seconde édition de l'Échappée rétaise

Après le Bois Plage en 2025, notre commune a accueilli le 10 octobre dernier la seconde édition de l'Échappée Rhétaise, course nature et solidaire organisée par le Club de course à pied Run in Ré.

Environ 800 coureurs étaient au rendez-vous pour découvrir toutes les plus belles facettes de notre village sur les deux boucles de 10 et 20 kilomètres : les marais, les forêts, le village et bien sûr les plages, de quoi donner un peu de fil à retordre aux athlètes, avec des passages assez techniques dans le sable mou…

En partenariat avec l'APE, une course enfant s'est déroulée le matin, en présence de nombreux parents venus les encourager !

Retrouvez toutes les photos et les résultats sur www.runinre.fr

La 7e (déjà !) édition du T24 revient les 12 et 13 juin

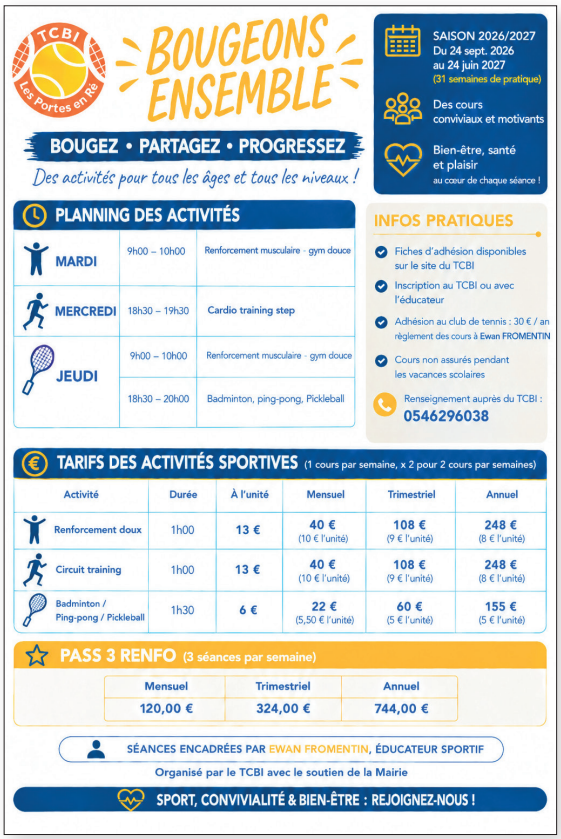
Et on se bouge !

Tout un panel d'activités sportives vous sont proposées par le TCBI (Tennis Club du Bout de L'Île) en partenariat avec la mairie jusqu'en juin prochain. Au choix, renforcement musculaire, cardiotraining/step, badminton/ping-pong et pickleball. Toutes ces activités ont lieu à la Salle des Marais de la Prée et ont séduit une bonne trentaine de participants depuis la mise en place de ces séances de sport en septembre.

Les horaires des activités ont été modifiés début novembre afin de mieux s'adapter aux demandes de nos sportifs.

Sans oublier la **danse country** le jeudi soir avec Christian ! Gros succès !

Les cours d'**Aquagym** devraient reprendre en avril, une fois terminée la réfection de la piscine de l'hôtel de Plein Air du Phare.



Renseignements auprès du TCBI au 05 46 29 60 38.

PETIT APERÇU DU PROGRAMME DES ANIMATIONS 2027

13>15 AVRIL

CONCERTS DE MUSIQUE CLASSIQUE RÉ MINEUR
Les 13, 14 et 15 avril à la Salle des Marais de la Prée

21 JUIN

FÊTE DE LA MUSIQUE
Sur la Place de la Liberté en partenariat avec l'APE

3 JUILLET

FÊTE DE LA SAINT-JEAN,
En partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

14 JUILLET **14 AOÛT**

DÉAMBULATION, FEU D'ARTIFICE ET DJ SET
à la Place des Marais de la Prée

JUILLET & AOÛT

En juillet et août, des concerts le mercredi uniquement sur la Place de La Liberté
Le Marché des créateurs en soirée, une fois en juillet et en août

Et plein d'autres spectacles et concerts à découvrir dans le prochain bulletin de printemps/été… sans oublier les animations programmées par les Portes en Fête et les commerçants.

QUELQUES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LES PORTES EN FÊTE D'ICI À FIN MARS

SALLE DES MARAIS DE LA PRÉE

22 NOV. **14 FÉVRIER** **14 MARS**

LE DIMANCHE, C'EST BELOTE !

6 DÉCEMBRE
MARCHE POUR LE TÉLÉTHON

22 JANVIER
REPAS À THÈME



Zones de Mouillage… L'horizon approche mais il s'éloigne aussi !

Lancé depuis le début de la précédente mandature en 2020, le dossier de la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) devrait enfin aboutir ! Un dossier « à tiroirs » rendu complexe par les différentes demandes des services de l'état, elles-mêmes justifiées par la fragilité de l'environnement des cinq sites retenus (Gros-Jonc, Riveau, Patache, Loge et Anse du Fourneau).

Une enquête publique à refaire !

Il aura donc fallu trois versions du dossier, une étude d'impact environnementale, deux reportages aériens, une étude paysagère, de multiples réunions (sans oublier la visite du ministre de la Mer en 2023) pour parvenir à une présentation du projet devant la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) fin 2025 !
Au total, plus de 125 000 € consacrés à ces expertises et études d'ingénierie maritime !
La dernière étape vient de s'achever avec l'enquête publique qui s'est tenue du 26 août au 9 septembre avec une fréquentation record, témoignant de l'intérêt de la population pour ce projet.
Malheureusement, à la suite d'une erreur de la préfecture, la durée de l'enquête publique a été trop courte… elle va devoir être à nouveau relancée dans les prochains mois… Et nous faire perdre, très certainement, une année supplémentaire… Il va donc falloir attendre pour l'ultime étape, à savoir le dépôt de notre dossier pour avis sur le bureau du ministre de l'Environnement… L'arrêté officiel signé par le préfet clôturera ce marathon administratif !

Que va-t-il se passer ensuite ?

En parallèle de l'instruction du dossier par les services de l'État, **la commune étudie d'ores et déjà le mode de gestion à retenir pour la future ZMEL** (gestion municipale, associative ou déléguée à un tiers), afin de proposer aux usagers une offre complète et qualitative.

Lorsque l'état aura délivré son autorisation, la commune pourra lancer les travaux qui se dérouleront sur trois ans :

- **2028 :** La Patache et Le Riveau
- **2029 :** La Loge et Le Fourneau
- **2030 :** Gros Jonc

Les opérations de nettoyage et de retrait des anciens corps-morts s'effectueront donc dès l'automne 2028 à l'occasion des grandes marées, tandis que la pose des nouveaux équipements écologiques (ancrages textiles et corps-morts biosourcés) interviendra au printemps 2029. Ce découpage répond à une demande de l'état, afin de limiter les impacts sur l'environnement, et permettra de lisser les coûts importants de mise en place.

Une solution pour le stockage des annexes va également être déployée, dans le prolongement de ce qui a été mis en place ces dernières années au Gros Jonc et à la Loge avec le Club Nautique.

Les personnes inscrites sur le fichier de pré-commercialisation mis en place depuis 2024 seront recontactées par mail dès que la commune aura obtenu l'accord officiel d'exploiter légalement les zones de mouillage. **Il n'est donc pas nécessaire de contacter la mairie pour renouveler votre demande ou solliciter une priorité !**

Une procédure de révision du PLUI en cours

Le 27 juin 2024, les élus de la Communauté de Communes ont voté pour le lancement d'une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Validé en décembre 2019, celui-ci fixe **les règles d'aménagement du territoire et d'utilisation des sols.** De toutes les évolutions possibles d'un document d'urbanisme, elle est la procédure la plus large et complète. Explications



Pourquoi ?

De manière régulière, les documents d'urbanisme doivent **s'adapter aux nouvelles réglementations**. Avec cette modification, le PLUi deviendra compatible avec les objectifs de la loi « Climat et résilience » de 2021 en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

De plus, après 4 ans de mise en application, **une actualisation du PLUi est nécessaire** pour s'adapter aux réalités du terrain ainsi qu'aux évolutions souhaitées par les élus. Elles concernent, entre autres, **le développement de l'architecture résiliente et de l'habitat collectif, le soutien aux activités agricoles et artisanales** ou encore l'intégration de la biodiversité à l'intérieur des espaces urbanisés.

Les règles d'urbanisme évoluent aussi pour mieux répondre aux enjeux de demain : résilience face au risque de submersion marine et de l'érosion côtière, adaptation des bâtiments au changement climatique… Enfin, de manière générale, ce « nouveau » PLUi a pour objectifs prioritaires de conforter la vie à l'année et de favoriser l'accueil de nouveaux habitants.

Comment ?

D'une **durée estimée à 6 ans**, cette révision sera réalisée avec un bureau d'études et menée en concertation avec la CDC et l'ensemble des élus permettant de partager une vision commune de l'Île de Ré. Néanmoins, à l'initiative du maire Alain Pochon, des rencontres sont prévues avec ses homologues d'Ars et de Saint-Clément, car nos problématiques ne sont pas identiques à celles des communes du sud de l'île.

Importants travaux routes de la Filatte et des Morines

D'importants travaux de réfection de la voirie ont démarré route de la Filatte en octobre. Ils seront suivis par ceux de la route des Morines en janvier.

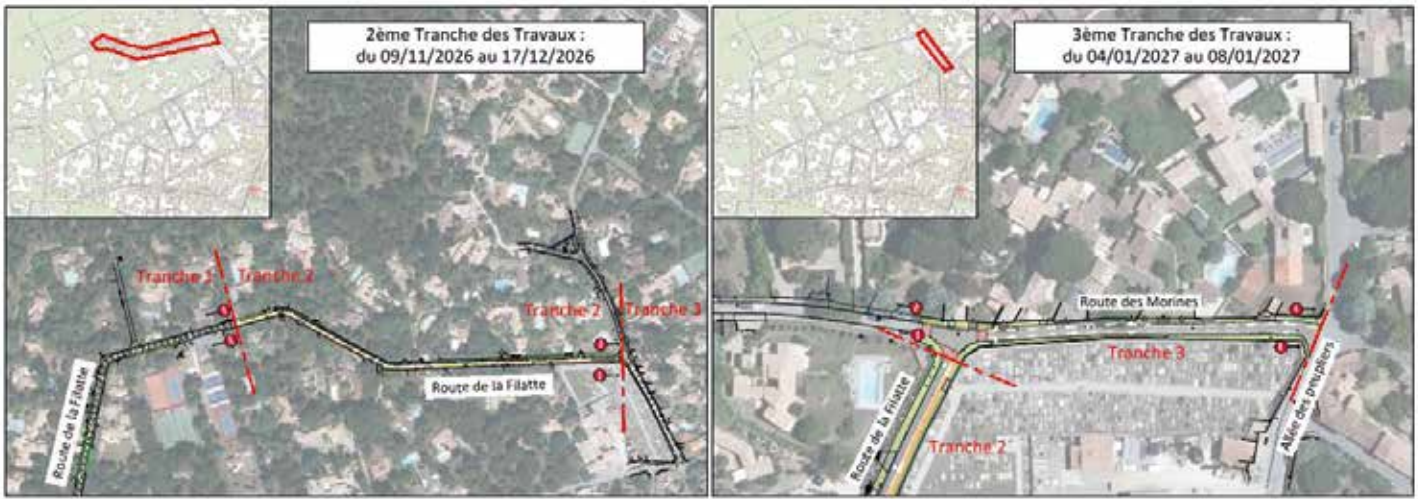
En voici le calendrier sachant qu'une 1re tranche a déjà été réalisée pendant les vacances d'octobre route de la Filatte.

2E TRANCHE
DU 9 NOVEMBRE JUSQU'AU 17 DÉCEMBRE

- Route de la Filatte, barrée des tennis jusqu'aux Morines
- Pas d'accès aux propriétés riveraines sauf piétons

3E TRANCHE
DU 4 AU 8 JANVIER 2027

- Route des Morines barrée de l'Allée des Peupliers jusqu'à La Filatte
- Pas d'accès aux propriétés riveraines sauf piétons

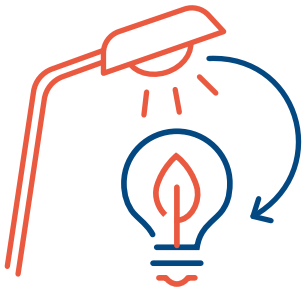


PARLONS ASSAINISSEMENT...

Un diagnostic réalisé en 2025 a mis en exergue un réseau d'assainissement fortement dégradé au nord de la route des Morines et route de la Lieutenante avec des infiltrations d'eaux parasites de nappes d'eau de mer.
Eau 17 va financer l'ensemble des travaux qui seront sous-traités à l'entreprise Suez.

DES TOILETTES SÈCHES
ont été installées à la Patache, au bout de l'impasse de la Barre de Veille





L'ÉCLAIRAGE LED EST TERMINÉ
sur 95% des lampadaires de la commune soit 461.

Pour les 5% restant, cela correspond à des problèmes d'accès qui vont être réglés. On aimerait bien ne pas avoir autant de lampadaires mais le code de la route exige qu'il n'y ait pas de trou noir entre deux !



Un nouvel accès

La Sente des Tamaris, le long des logements de l'Allée des Peupliers, a été refaite permettant d'accéder directement à la route de la Filatte, et d'éviter ainsi aux piétons de passer route des Morines pour aller en forêt ou à la plage.

Petit abécédaire « raccourci » du civisme et du bien vivre ensemble

Rappel des principaux arrêtés municipaux en vigueur dans notre commune à retrouver sur le site internet de la mairie.

https://lesportesenre.fr/vie-municipale/police-et-arrêtés-municipaux/



B comme Bricolage et jardinage

Vos travaux ne doivent pas être effectués à des heures où ils pourraient être gênants pour le voisinage. Les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc. ne peuvent être utilisées **que les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h30 à 18h ; les samedis de 10h à 12h et de 15h à 18h.**



C comme Chiens

Nos toutous, on les aime quand leurs propriétaires les tiennent en laisse dans le centre village et ramassent leurs déjections. **Ils n'ont pas le droit d'aller sur les plages de juin à septembre entre 10h et 20h.** Sachez que la mairie se charge de récupérer les chiens égarés et les emmène ensuite à l'APAR, la fourrière animale de Saint-Martin.

E comme Entretenir devant chez soi

Trottoirs, caniveaux et bas-côtés plantés ou non, leur entretien incombe aux propriétaires ou locataires. Chacun est tenu de nettoyer le trottoir devant chez lui (si celui-ci est goudronné). S'il n'existe pas de trottoir, **un espace de 1,20 m de large doit être entretenu** au droit de la façade ou de la clôture des riverains. Bien évidemment, les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales. Malheureusement, dans notre commune, peu de gens font cas du nettoyage devant leur maison…

M comme Musique

En temps normal, le son de toute diffusion musicale doit être baissé à 22h et cesser à minuit. À titre exceptionnel, une autorisation peut être accordée pour la célébration ponctuelle d'événements familiaux ou privés tels que mariage, anniversaire… La demande est à déposer à la mairie au moins 10 jours avant la date prévue.

Il en est de même pour les établissements ouverts au public, tels que cafés, bars, restaurants, et autres. Ils doivent prendre toutes les mesures pour que le bruit ne soit en aucun cas une gêne pour le voisinage. Les animations musicales sont soumises à l'autorisation du maire dès lors qu'elles ont lieu sur une terrasse ou une cour intérieure. Les demandes doivent être faites au moins 10 jours avant la date.

P comme Poubelles

Pensez à les rentrer avant midi, le jour suivant la collecte.

Peu esthétiques, elles n'ont rien à faire sur nos trottoirs ! Si vous les laissez longtemps sur les trottoirs ou bas-côtés, vous risquez, après un premier avis, de voir vos poubelles ramassées par les agents communaux. Et vous devrez vous acquitter d'une amende substantielle pour les récupérer. Ce qui serait un peu « ballot » !

Outre la déchetterie, **des conteneurs enterrés sont à votre disposition sur les parkings des Châtaigniers, de la Patache et au carrefour de la route du Fier et de l'Anse du Fourneau.**

T comme Terrains non bâtis

Ils doivent être maintenus dans un état de propreté permanente : débroussaillage des friches, destruction des ronciers, entretiens des plantations, enlèvement des décombres et de tous objets hors d'usage, à réaliser au moins deux fois par an. Ceci afin d'éviter la prolifération des animaux nuisibles pouvant présenter un danger pour les personnes ou la salubrité publique et, d'autre part, réduire les risques d'incendie dus à la sécheresse.

V comme Végétaux

Les haies : elles doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public à une hauteur limitée à 2m voire moins, là où la visibilité est indispensable, par exemple à l'approche d'un carrefour ou d'un virage

L'élagage : les branches et racines s'avançant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire au droit de limite de la propriété

Et ce deux fois par an également.

À noter que **l'Association des Riverains Portingalais des Forêts** a voté l'extension de la zone de débroussaillage de 50 m à 100 m à leur frais. Malheureusement, le débroussaillage n'avait pu être fait au printemps dernier en raison d'un ciste protégé.

En vous remerciant de veiller au mieux à respecter ces quelques règles sans que la commune n'en vienne à vous verbaliser !